



RESIDENCE UNIVERSITAIRE « LA PLEÏADE »

Vous êtes étudiant, stagiaire à Sens,
Vous recherchez un logement ...

La Résidence Universitaire « LA PLEÏADE » vous propose
55 studios dont 3 studios réservés aux personnes à mobilité réduite.

Située Face au Lycée Polyvalent de SENS, elle offre des services en plus :

Accès Wi-fi

Accès sécurisé à la résidence par un système d'ouverture magnétique

Présence du responsable de la résidence demeurant sur place

Laverie

Ascenseur

Local 2 roues et parking privatisé

...

PRIX Tarif 01/2011 :

STUDIOS

loyer + charges

408.57 Euros /mensuel

Les locataires de ces studios peuvent bénéficier de l'A.P.L.
(Aide Personnalisée au Logement), qui vient en déduction du prix du loyer

Contact : Agent Commercial Mme CHOUNLAMOUNTRY

☎ **0.810.78.79.80**

11 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 89100 SENS

email : jessica.chounlamountry@domanys.fr

Le studio



Coin cuisine équipée

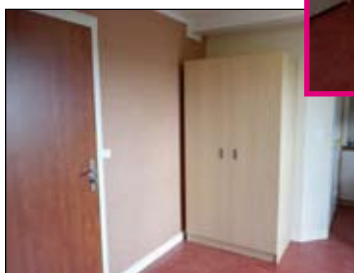
micro-ondes
réfrigérateur
plaques de cuisson
rangements



Salle d'eau



Mobilier



55 studios refaits complètement à neuf en 2011 dont 3 réservés aux personnes à mobilité réduite.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A RETOURNER

POUR LE DOSSIER :

- 1 demande de logement
- fiches de renseignements (ci-jointe) dûment complétées,
- 2 règlements intérieurs signés,
- un engagement de caution de la part des parents ou de la personne responsable, en garantie de paiement des loyers,

Pièces à fournir pour la caution : 3 derniers bulletins de salaire, avis d'imposition et la déclaration de revenus pré-remplie 2009, photocopie de la carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité.

- PHOTOCOPIE DU LIVRET DE FAMILLE, prière de surligner le demandeur du logement,

Pièces à fournir après l'entrée dans les lieux (dès l'établissement scolaire vous remet le certificat de scolarité)

POUR LA DEMANDE A.P.L QUI VOUS SERA REMISE LORS DE L'ATTRIBUTION (que nous présenterons nous mêmes à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne)

- 1 formulaire de demande signé et complété,
- 1 phocopie de la carte d'identité,
- la déclaration de ressources de l'année 2009, concernant l'étudiant (à retourner signé dans tous les cas).
- 1 relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant.
- 1 certificat de scolarité

RENSEIGNEMENTS DEMANDES

Nom : Prénom :

Adresse: ☎ :

.....
.....
.....

Date de Naissance :

CURSUS SUIVI :

BTS 1ère année BTS 2ème année

SECTION BTS

Infirmière 1ère année Infirmière 2ème année

Autre CURSUS

LOGEMENT SOUHAITE :

Studio Studio en colocation Studio réservé aux personnes à mobilité réduite

DEMANDE D'APL :

Vos parents perçoivent-ils les prestations familiales ?

OUI NON

Si oui, par quel organisme ? (adresse) :

Leur numéro d'allocataire :

ATTENTION Si vous demandez à bénéficier personnellement de l'Aide Personnalisée au Logement, le versement, à vos parents, des prestations familiales vous concernant, sera suspendu.

FEREZ VOUS UNE DEMANDE D'APL : OUI NON

Je certifie exacts les renseignements donnés ci-dessus .

Signature,

ENGAGEMENT DE CAUTION AU BENEFICE DE DOMANYS

Je (nous) soussigné(s) :

NOM : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :
.....

Profession : Employeur :

déclare(ent) se porter caution personnelle et solidaire avec renonciation au bénéfice de discussion et de division, pour les sommes que pourrait(ent) devoir M.....
à son (leur) bailleur, à savoir :

- le dépôt de garantie,
- les loyers,
- les charges locatives,
- les réparations locatives ou indemnités forfaitaires,
- les frais annexes,
- les indemnités d'occupation,

en application du contrat de location signé le

Le présent engagement est souscrit pour la durée de la location soit à compter du
..... (date et signature de l'engagement de location).

Il est expressément convenu que la résiliation judiciaire de l'engagement de location n'entraînera pas la résiliation du présent cautionnement qui continuera à produire son plein effet jusqu'à la remise du logement à la disposition du bailleur.

La caution affirme avoir pris connaissance du contrat de location dont elle reconnaît avoir reçu copie.

REGLEMENT INTERIEUR

1/ ENTRETIEN - CONSEILS DIVERS

Vous aurez à assurer la bonne tenue et la propreté de votre chambre.

Sachez que l'entretien des rideaux, de la jetée de lit et du protège matelas sont à votre charge.

Nous vous demandons de ne pas utiliser de punaises, colle ou rubans adhésifs pour apposer des posters ou autres décorations.

N'oubliez pas d'éteindre vos lumières lorsque vous quittez votre chambre, ni de couper votre radiateur avant un week-end ou une absence prolongée.

Un garage à vélos et à motos non gardé est à votre disposition. Pour des raisons de sécurité, il est interdit de garer son véhicule sur les accès donnant directement sur les entrées principales de la Résidence.

DOMANYS dégage toute responsabilité pour tout vol ou effraction qui pourraient se produire sur le parking ou dans le garage "deux roues".

Vous êtes responsable de vos propres biens et DOMANYS ne répond pas de la disparition des objets, vêtements etc....

Ne quittez jamais votre chambre, même un court instant, sans la fermer à clef.

N'oubliez pas non plus de fermer votre fenêtre avant de sortir, pour éviter les déperditions inutiles de chauffage et les éventuels dégâts que pourraient causer des orages ou des coups de vent.

2/ HYGIENE ET SECURITE

La présence d'animaux est formellement interdite pour des raisons sanitaires évidentes.

Les réchauds électriques, les camping-gaz, considérés comme des matériels dangereux, ne peuvent être autorisés.

3/ REGLES COMMUNAUTAIRES

Nous vous demandons de respecter le repos de chacun, de faire en sorte qu'il n'y ait pas de bruit (transistors, chaînes, etc ...). Les rentrées tardives doivent être silencieuses.

Une télévision est à votre disposition. La sélection des programmes doit s'effectuer, en cas d'avis divergents, à la majorité des spectateurs. Par ailleurs, il est formellement interdit de fumer en salle de télévision.

4/ SANCTIONS

DOMANYS se réserve le droit d'appliquer des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi dans le cas de motifs graves.

Dans l'intérêt sanitaire de la Résidence, il se réserve aussi la possibilité de visiter les chambres.

5/ TOUTE VOTRE ATTENTION AUX VISITES

Les visites sont tolérées de 7 heures à 22 heures, sous réserve du respect de la tranquillité d'autrui.

Entre 22 heures et 7 heures du matin, les simples visites ne sont pas autorisées, sauf exception. Cet hébergement très exceptionnel doit être signalé au gérant.

Lu et approuvé, le.....

LE RESIDENT,